



Liste des communes de +5000 habitants inscrites au Schéma gdv

- **Melesse 7368 habitants**
- **La Mézière 5026 habitants**

Liste des communes de - 5000 habitants

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Andouillé-Neuville 1003 hab• Aubigné 486 hab• Feins 1077 hab• Gahard 1559 hab• Guipel 1759 hab• Langouet 619 hab• Montreuil-le-Gast 2056 hab• Montreuil-sur-Ille 2457 hab• Mouazé 1770 hab | <ul style="list-style-type: none">• Saint-Aubin-d'Aubigné 4249 hab• Saint-Germain-sur-Ille 1020 hab• Saint-Gondran 616 hab• Saint-Médard-sur-Ille 1342 hab• Saint-Symphorien 662 hab• Sens-de-Bretagne 2641 hab• Vieux-Vy-sur-Couesnon 1295 hab• Vignoc 2236 hab |
|--|---|

Communes disposant d'un équipement d'accueil de Gdv



1

Objectifs et réalisations des orientations du schéma 2020/25



Objectifs spécifiques à l'EPCI/communes

Créer une aire de grand passage d'1 ha	●
Intervenir sur l'ancrage des familles en créant 5 solutions d'habitat mixte adapté aux gens du voyage	●
Poursuivre la mise en place du projet social de l'aire	●
Participer à la gouvernance du schéma	●

Objectifs identiques à tous les EPCI/communes

Former les gestionnaires	●
Engager une étude d'opportunité pour affiner les besoins de l'EPCI	●
Repérer les éventuelles situations d'insalubrité (terrain privés)	NR
Intégrer les besoins d'ancrage des Gdv dans le PLH	En cours
Intégrer les besoins d'ancrage dans le PDALHPD	●
Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUI et SCOT)	En cours
Accompagner les familles vers les actions de droit commun sur le territoire	●

NR= non renseigné

Constats et enjeux

Les solutions d'habitat diversifié n'ont pu être réalisées sur la durée du schéma 2020/25. L'étude d'opportunité inscrite au schéma a permis de confirmer le besoin de TFL et/ou habitats adaptés sur l'EPCI.

Le terrain de grand passage d'1 hectare qui était inscrit au schéma 2020/2025 n'a pas été créé.

Enjeu de confirmer/infirmar les besoins et prescriptions de 2020 grace au diagnostic actualisé en 2025.

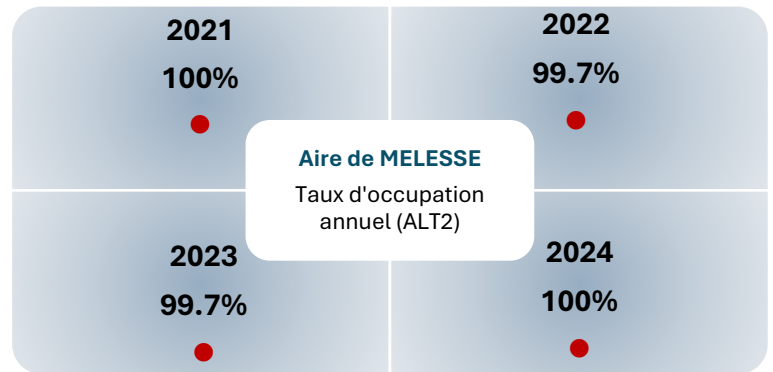
Les aires d'accueil

(Équipements adaptés aux ménages isolés)

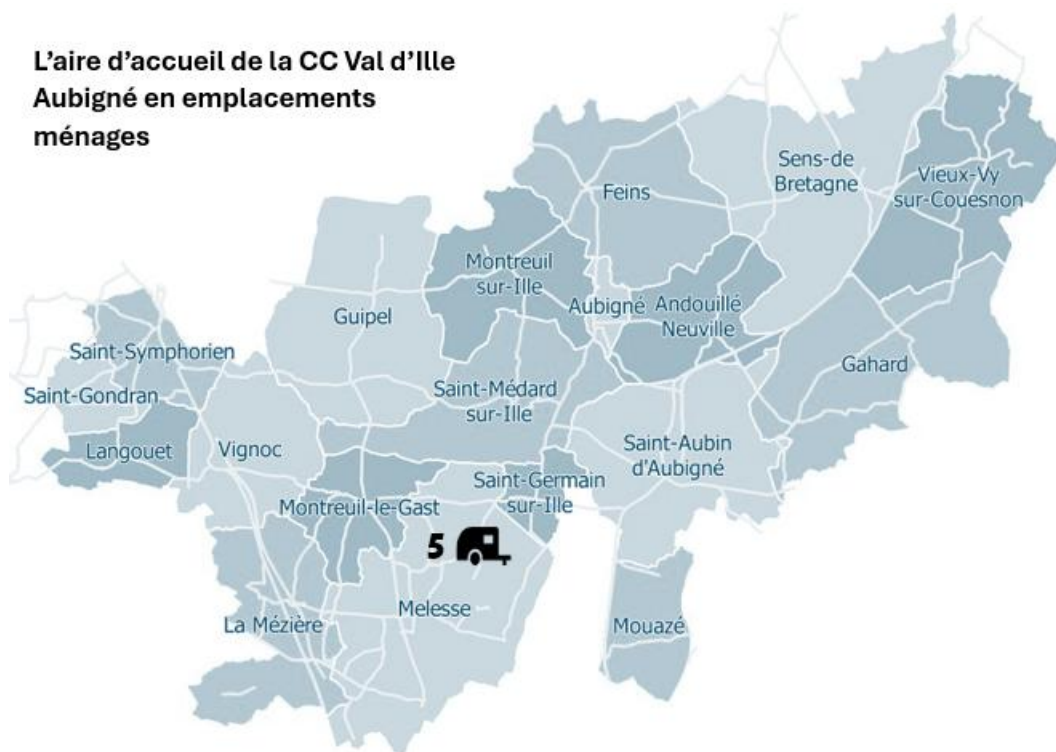
1 aire inscrite au schéma
2020/25 ●

5 emplacements
ménages ●

Taux d'occupation moyen
de 99.9% entre 2020 et
2025 ●



L'aire d'accueil de la CC Val d'Ille
Aubigné en emplacements
ménages



Constats et enjeux

Équipement ne remplissant plus sa fonction d'aire de passage avec un taux d'occupation élevé sur les quatre dernières années. C'est un équipement d'ancrage ne permettant plus d'accueillir les ménages de passage sur la commune et l'EPCI.

Enjeu de retrouver une capacité d'accueil pour les ménages de passage (5 emplacements) + enjeu de répondre aux besoins d'ancrage pour les ménages occupants de l'aire depuis plusieurs années.



Les aires de grands passages (4 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)

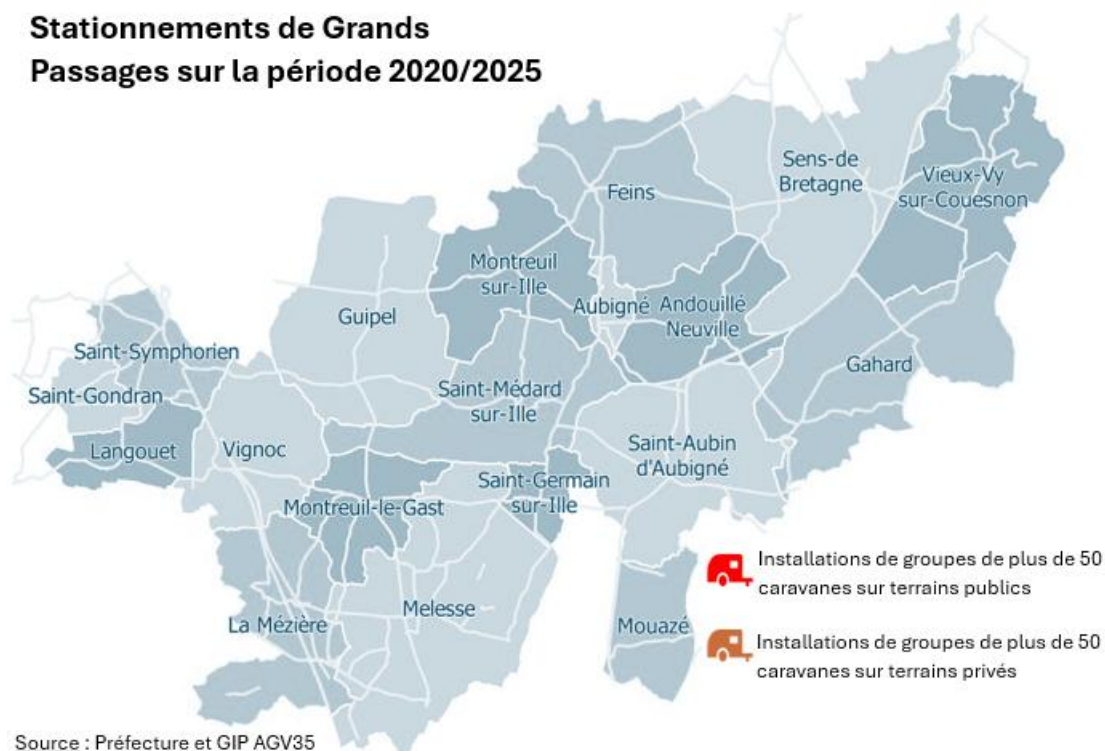
Pas de prescription au schéma 2020/25 ●

Aucune demandes entre 2020 et 2025 ●

Aucun stationnement entre 2020 et 2025 ●

Grands passages (50 à 200 caravanes)	(Source Coordination GP)			
	2021	2022	2023	2024/2025
Demandes reçues	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●
Groupes installés hors aire de grand passage	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●
Communes impactées par les installations	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●

Stationnements de Grands Passages sur la période 2020/2025



Source : Préfecture et GIP AGV35

Constats et enjeux

Pas de demande ni d'installation sur la durée du schéma 2020 / 2025

Pas d'enjeu concernant les grands passages pour la CC Val d'Ille Aubigné sur le schéma 2026/32.



Les terrains soupapes (aires de grands passages d'1 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 5 à 50 caravanes)

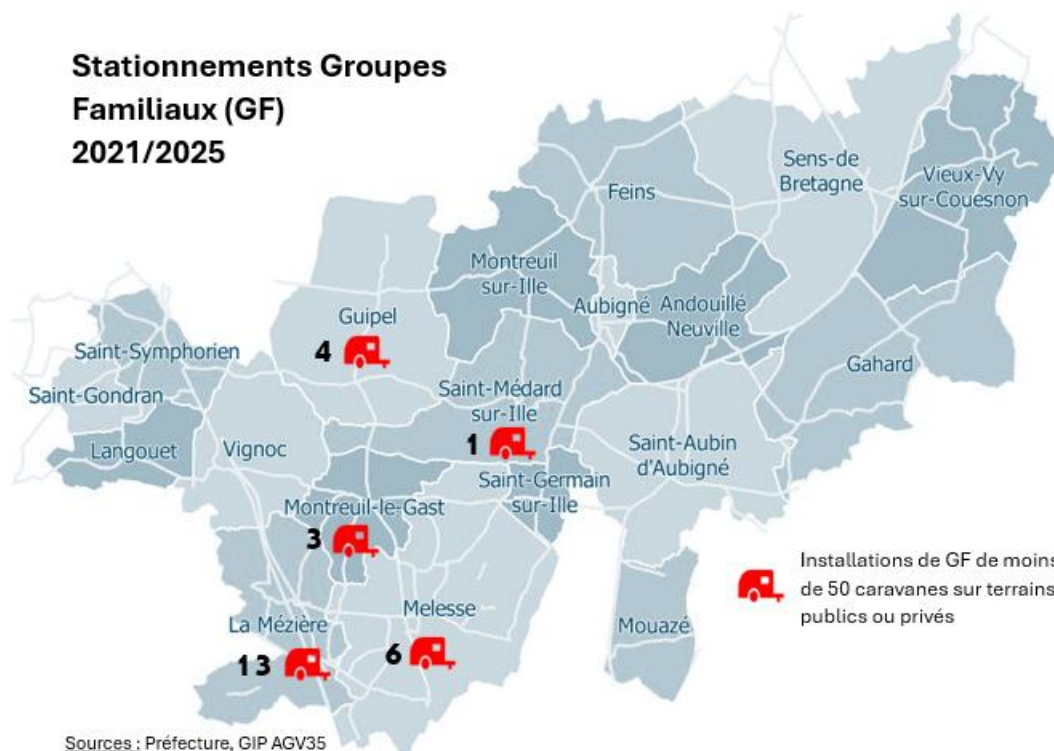
1 terrain soupape inscrit
au schéma 2020/25 à La
Mézière non créé ●

5 communes concernées par
des stationnements diffus entre
2020 et 2025 ●

27 stationnements
recensés entre 2020 et
2025 ●

Commune	Nombre de stationnements GF hors équipement dédié (< 25 caravanes)					TOTAL
	2021	2022	2023	2024	2025	
MELESSE	1	1	2	1	1	6
GUIPEL	2	2	0	0	0	4
MONTREUIL LE GAST	0	1	0	2	0	3
LA MEZIERE	2	1	2	4	4	13
SAINT MEDARD	0	1	0	0	0	1
TOTAL	5	6	4	7	5	27

Stationnements Groupes Familiaux (GF) 2021/2025



Sources : Préfecture, GIP AGV35
et communes

Constats et enjeux

27 stationnements hors équipements dédiés entre 2021 et septembre 2025. Tendence confirmée depuis 2020 à de nombreux stationnements sur le secteur de La Mézière. Les petits groupes en difficulté pour trouver des solutions sur Rennes Métropole saturée expliquent surement cet état de fait. Le diagnostic de 2019 est confirmé en 2025. Certains stationnements non recensés par la Préfecture ont été signalés par les communes de Feins, Saint-Germain, Montreuil sur Ille et Saint-Aubin d'Aubigné.

Enjeu de créer un terrain soupape sur La Mézière pour répondre aux besoins de ce type de groupes et pour prévenir ces installations sur terrains privés et publics. Besoin d'un terrain d'1.5 hectare (une partie en herbe et une autre en bitume), ou de deux terrains de 7500 m2 (un en herbe, l'autre en bitume)



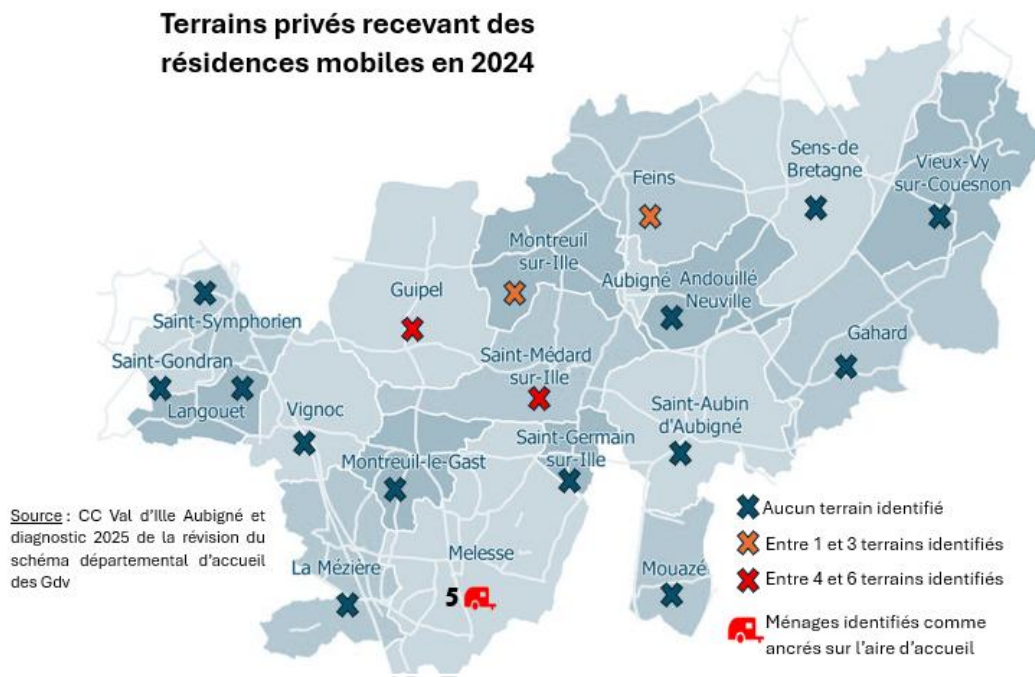
Les solutions d'habitat diversifié

(Équipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés)

Nombre de Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/5 ●
Nombre de places en Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/20 ●
Autres équipements réalisés	/
Précisez le type d'équipement :	/
Nombre de logements sociaux adaptés (PLAi) au stationnement de résidences mobiles	0 ●

Nombre de terrains privés aménagés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme pour l'installation de résidences mobiles	À préciser
Nombre de terrains privés non conformes à l'art L 444-1 du code de l'urbanisme	À préciser
Nombre de terrains possiblement régularisables	À définir

Terrains privés recevant des résidences mobiles en 2024



Source : CC Val d'ille Aubigné et diagnostic 2025 de la révision du schéma départemental d'accueil des Gdv

Constats et enjeux

Identification de ménages en demande d'ancrage pendant la réalisation de la visite de conformité. Demandes formalisées auprès de l'EPCI, de la commune ou des services sociaux du territoire, à analyser pour définir les solutions d'habitat adaptées aux besoins. Les éléments d'ancrages observés sur l'aire de Melesse + la présence nombreuse de terrains privés sur l'EPCI indique qu'il est nécessaire de travailler sur une offre diversifiée d'habitat.

Enjeu de approfondir l'étude des terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N).

Enjeu de créer les TFL et/ou habitats adaptés prescrits sur l'EPCI après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses.



Le développement social

(Prise en compte des besoins des ménages Gdv du territoire)

2024	CHATEAUGIRON
Coordination du projet social	Oui ●
Nombre de réunion projet social	1 ●
Livret d'accueil adapté	Oui ●
Protocole de scolarisation	Oui ●
Nombre de réunion scolarisation	1 ●
Nombre d'élections de domicile CCAS ou mairie	À renseigner

Nombre de terrains mis à disposition par leurs employeurs, notamment dans le cadre d'emploi saisonniers.

Pas de terrain de ce type identifié dans le cadre de la révision du schéma. À approfondir pendant la durée du schéma 2026/32.

Constats et enjeux

Coordination et partenariat du projet social en place sur la CC Val d'Ille Aubigné. Le volet développement social de l'aire a été dynamisé depuis l'arrivée de la chargée de mission Actions solidarités sur cette mission en 2022. Des actions collectives sur l'aire mises en place chaque année.

Les projets sociaux des aires renforcent la prise en compte des besoins des Gdv, leur accès aux droits et facilitent la gestion des équipements tout en renforçant la cohésion sociale.

Enjeu de poursuivre ces actions de coordination entre les acteurs de la gestion et du développement social pour favoriser l'accès aux droits des ménages usagers des équipements du territoire, et pour soutenir les acteurs de la gestion.

Le Pilotage

(Pilotage des prescriptions et des orientations du schéma au sein de la collectivité : ETP pour animer et suivre le schéma départemental 2020-2025)

Accueil (ALT2, urbanisme, marchés, ...)	Habitat (PLH, liens bailleurs sociaux, ...)	Coordination sociale (Santé, scolarisation, accès aux droits, insertion, ...)
ETP au titre des services supports (juridique et marchés publics) et ALT 2	ETP au titre du suivi du schéma et de la coordination avec AGV 35	ETP pour le protocole de scolarisation et l'actualisation du livret d'accueil
1 agent + resp Pôle + fonctions support		

La Gestion

(Gestion des aires : cf annexe 1)

Mode de gestion (Directe, déléguée, autre)	Entité / Service / Poste	Missions	ETP
Déléguée	Marché gestion L'Hacienda	Gestion de l'équipement	0.8 ETP
Régie			ETP
			ETP
			ETP

La Gouvernance et suivi du schéma départemental

Élu(s) référent(s)	Conseiller délégué aux solidarités ●
Technicien EPCI en charge	Chargée de mission Actions solidaires ●
Participations à la Commission consultative départementale (2021/2024)	3/8 ●
Participation au CA du GIP AGV35 (2021/2024)	1/13 ●
Participation à des groupes de travail thématiques départementaux	Oui ● : Réunions des coordinateurs des projets sociaux + actions départementales + comité technique de la révision du schéma (2024/25)

Constats et enjeux

Participation active aux instances de suivi technique du schéma.

Enjeu de renforcer l'implication des élus et techniciens dans le suivi du schéma et de davantage s'impliquer dans le CA d'AGV35.



4

Visite des équipements en 2025



Nom et adresse de l'aire : Le Bas bourg 35520 Melesse

Date de la visite : 5 février 2025

Nom du rédacteur : DDTM 35

Représentant de l'EPCI : Madame Masselin

Normes en vigueur : Équipement	
La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisé aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	●
Normes en vigueur : Gestion	
La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	●
La gestion des arrivées et des départs	●
Le bon fonctionnement de l'aire d'accueil	●
L'entretien des espaces collectifs et des circulations internes	●
La perception du droit d'usage.	●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	●
Éléments complémentaires	
Règlement intérieur conforme au décret et affiché	●
Accès à internet (wifi)	Non
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	●
Absence de Mobil-home	●
Absence de Cabanisation	●
Absence d'encombrants/ferraille	●
Logiciel départemental de gestion	●
Absence de dettes au 31/12/2024	●

Constats et enjeux

Les principaux éléments du décret sont conformes. L'EPCI maintient une gestion de l'aire y compris avec les ménages fortement ancrés sur l'équipement.

Enjeu d'entretenir l'aire et de l'améliorer sur la durée du schéma 2026/32.

Synthèse des besoins identifiés à inscrire au schéma révisé



Pour rappel, un délai de 2 ans + 2 ans (après prorogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des Aires Permanentes d'Accueil (APA), des Terrains Familiaux Locatifs (TFL) et des Aires de Grands Passages (AGP).

Aire d'accueil	Maintien des obligations inscrites au SD : une aire d'accueil sur la commune de Melesse (Validation copil étude opportunité du 18 juin 2024)
Aire de grand passage de petite capacité	1 aire de grands passages sur la commune de La Mézière (validation copil étude opportunité du 18 juin 2024)
Aire de grand passage	Pas de besoins identifiés
Besoin de solution d'ancrage	2 TFL ou logements adaptés ou terrains aménagés sur la commune de Saint-Aubin d'Aubigné (validation copil étude opportunité du 18 juin 2024) 4 TFL ou logements adaptés ou terrains aménagés sur la commune Melesse (validation copil étude opportunité du 18 juin 2024)
Terrains privés de gdv	Prise en compte des besoins des Gdv dans les documents d'urbanisme : SCOT, PLUI, PLU, PLH et PDALHPD
Développement social	Poursuite de la démarche d'animation du projet social de l'aire.
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	Poursuite de l'implication de l'EPCI dans les instances de gouvernance du schéma (Commission consultative, comité technique du schéma, conseil d'administration du GIP AGV35, etc.)

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Autres équipements
MELESSE	5 emplacements/ménages	/	4 TFL*	
LA MEZIERE		1 terrain de grands passages (Été/hiver) 1 ha		
SAINT-AUBIN D'AUBIGNE			2 TFL*	
Précisions des copilotes du schéma	*TFL ou équivalent = Logements adaptés PLA1 ou Terrains aménagés familiaux Nb : Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.			

À créer À réhabiliter Existant et conforme

AXE SOCIAL	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Livret d'accueil	Protocole de scolarisation	Réunion du comité technique	Actions complémentaires
MELESSE	●	●	●	Pilotage coordination du projet social sur l'aire ●
LA MEZIERE	/	/	/	Mise en place d'un protocole de scolarisation et un livret d'accueil + une réunion de bilan annuel pour l'aire de grands passage d'1 hectare ●
Précisions des copilotes du schéma	Le livret d'accueil permet de mobiliser les acteurs de droit commun du territoire et de prendre en compte les Gens du voyage sur les thématiques de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle. La réunion du comité technique permet, au moins une fois par an, de réunir tous les acteurs participants à l'accueil des Gens du voyage sur la commune (dont la scolarisation), pour faire un bilan des actions mises en œuvre et à venir après identification des besoins.			

À faire À revoir À poursuivre et/ou développer



ANNEXE 1

Détail de la répartition des actions liées à la gestion des aires

Accueil des usagers	Qui ?
Présentation du terrain et des règles de fonctionnement	Gestionnaire
Remise du livret d'accueil et infos sur services de droit commun du territoire	Gestionnaire
Enregistrement de tous les membres de la famille (noms et dates de naissance)	Gestionnaire
Vérification des dettes antérieures et interdictions de séjours en cours	Gestionnaire
Remise et présentation du règlement intérieur	Gestionnaire
Signature du règlement intérieur	Gestionnaire
Attribution d'un emplacement et remise des clefs	Gestionnaire
Etat des lieux de l'emplacement attribué	Gestionnaire
Explications relatives aux installations techniques	Gestionnaire
Encaissement des cautions	Gestionnaire
Encaissement des prépaiements	Gestionnaire
Ouverture des compteurs de fluides	Gestionnaire
Etat des lieux de sortie, clôture des soldes financiers, restitution caution, etc.	Gestionnaire
Fonctionnement de l'aire	
Écoute et traitement des demandes des usagers	Gestionnaire
Assurer l'accueil physique et téléphonique des partenaires / prestataires ext	Gestionnaire
Délivrance d'attestation de séjour (pour faire valoir certains droits)	Gestionnaire
Information des usagers des situations de consommation des fluides	Gestionnaire
Prépaiement : informer les usagers concernés des coupures éventuelles	Gestionnaire
Edition et distribution des factures	Gestionnaire
Rappel au règlement intérieur et au respect des équipements	Gestionnaire
Gestion des commandes fournitures	Gestionnaire
Établir tableaux de suivi et bilan ALT2	Gestionnaire
Remplir le logiciel de gestion	Gestionnaire
Gérer les demandes de dérogation (durée séjour)	Gestionnaire
Tenue d'un carnet de bord (main courante)	Gestionnaire
Gestion des intervention entreprises extérieures	Gestionnaire
Veille sur l'état des équipements et installations	Gestionnaire
Relever les compteurs d'eau et d'électricité chaque semaine	Gestionnaire
Aide administrative de 1 ^{er} niveau (lecture courrier et écrivain public)	Gestionnaire
Participation au comité de pilotage de suivi du fonctionnement de l'aire	Gestionnaire et EPCI
Fonctionnement de la Régie	
Préparation des régies (avances et recettes)	Gestionnaire
Réalisation des factures et états de situation	Gestionnaire
Encaissement des redevances et consommations de fluides	Gestionnaire
Relance des usagers sur factures à payer	Gestionnaire
Lancement des procédures de recouvrement en cas d'impayés	Gestionnaire
Établissement et mise à jour des échéanciers en cas de dettes	Gestionnaire
Établissement des soldes et états de situation de caisse	Gestionnaire
Transferts des fonds vers le Trésor Public	Gestionnaire
Bilans quotidiens, hebdomadaires et mensuels	Gestionnaire



Entretien de l'aire	Qui ?
Gestion du parc de défermage le cas échéant	Gestionnaire
Enlèvement des encombrants et véhicules abandonnés	Gestionnaire
Nettoyage régulier des espaces publics et collectifs de l'aire (voiries, accès, trottoirs, local poubelles, salle commune, etc.)	Gestionnaire
Nettoyage saisonnier (dessablage, déneigement, ramassage des feuilles, etc.)	Gestionnaire
Nettoyage du local d'accueil	Gestionnaire
Entretien des espaces verts (tonte, taille, etc.)	Gestionnaire
Nettoyage des abords immédiats de l'aire et de l'accès à l'équipement	Gestionnaire
Organisation de la collecte des déchets et du tri sélectif	Gestionnaire
Organisation de l'enlèvement des encombrants vers la déchetterie	Gestionnaire
Nettoyage du parc de défermage s'il existe	Gestionnaire
Entretien courant et petite maintenance des installations (électricité, serrurerie, petite maçonnerie, peinture, plomberie, etc.)	Gestionnaire
Entretien des réseaux des eaux pluviales et eaux usées (débouchage et nettoyage)	Gestionnaire
Vérification des installations individualisées affectées aux usagers et intervention si besoin	Gestionnaire
Travaux de nettoyage et d'entretien préventif (tags, peintures, etc.)	Gestionnaire
Établir les besoins en grosses réparations ou réfection des installations + organisation des travaux	Gestionnaire et EPCI
Travaux de gros entretien annuel	Gestionnaire et EPCI
Coordination des interventions extérieures et accompagnement des intervenants et prestataires	Gestionnaire et EPCI
Entretien courant et petite maintenance du parc matériel et des outils	Gestionnaire
Coordination et partenariat : renforcer les liens entre usagers et services de droit commun	
Veiller à la prise en compte par les acteurs du territoire des familles Gdv	EPCI
Assurer le lien entre les usagers et les acteurs sociaux et institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre du projet social (accès aux services sociaux, d'insertion, de santé, éducatifs, de loisirs, socioculturels, etc.)	Gestionnaire et EPCI
Remontées des demandes sociales des usagers aux partenaires et au copil de l'aire (veille sociale)	Gestionnaire et EPCI
Information et orientation des usagers vers les services de droit commun	Gestionnaire
Suivi de la scolarisation et remontée des éléments vers les services municipaux	Gestionnaire et EPCI
Lien entre les familles et établissements scolaires	EPCI
Montage de projets collectifs (information, sensibilisation, prévention, etc.)	EPCI
Organisation et animation de réunions des usagers	Gestionnaire et EPCI
Contribution à une meilleure connaissance des Gdv sur le territoire	Gestionnaire et EPCI
Médiation entre Gdv et riverains des aires si besoin	Gestionnaire et EPCI
Animation du comité de pilotage de l'aire (Fonctionnement et Projet Social)	EPCI
Gestion des stationnements hors aires	Qui ?
Gestion des terrains de grands passage	
Gestion des terrains soupapes	
Gestion des terrains familiaux locatifs	
Gestion des stationnements hors équipements dédiés	Communes et AGV35
→ Diagnostic de situation	AGV35
→ Médiation entre les Gdv et la mairie ou le propriétaire privé	AGV35
→ Établissement d'une convention	AGV35
→ Encaissements liés à la convention	AGV35
→ Gestion des fluides et des ordures ménagères, nettoyage du site si besoin	Communes
→ Le cas échéant, engagement et suivi des procédures	Communes